



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/903
S/1994/292
11 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 34 et 35 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 10 mars 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les versions anglaise et française, d'une déclaration de l'Union européenne sur le Moyen-Orient (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Adamantios Th. VASSILAKIS

ANNEXE

Déclaration de l'Union européenne sur le Moyen-Orient

[Original : anglais et français]

Considérant que les récents événements tragiques de Hébron, que l'Union européenne a déjà condamnés, ne devraient pas interrompre le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de l'Union européenne :

1. Encourage la reprise des négociations du processus de paix entre toutes les parties, et fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il adopte rapidement une résolution à cet effet.

2. Tout en saluant les mesures du Gouvernement israélien récemment adoptées en vue d'assurer la sécurité des Palestiniens, rappelle qu'Israël est responsable de la sécurité et de la protection de tous les habitants des territoires occupés.

3. Fait appel aux parties pour qu'elles discutent les questions de sécurité des Palestiniens, y compris celles posées par certaines implantations, et qu'elles se mettent d'accord sur des mesures appropriées.

4. Soutient la mise en place, par le Conseil de sécurité, d'une présence internationale dans les territoire occupés à laquelle l'Union européenne se déclare prête à participer.
